



## ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VACLAV HAVEL BEGLES

### INFORMATION AUX ELEVES ET AUX PARENTS

L'association sportive du lycée Vaclav Havel de Bègles est une association Loi 1901 affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle est gérée et animée par les enseignants d'EPS du lycée et tous les élèves du lycée peuvent y participer.

- L'AS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, d'entretien et artistique, de favoriser l'apprentissage de la **vie associative** et de **former de jeunes officiels** (arbitrage ou gestion de compétitions) ou de **jeunes reporters** (reportages photos ou articles de presse).

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, plusieurs activités physiques, d'entretien et artistiques sont proposées aux élèves :

- Athlétisme
- Badminton
- Danse
- Musculation
- Volley ball
- Et ponctuellement des activités comme le surf, le raid nature, le sauvetage côtier et le crossfit.

De plus, si vous êtes pratiquant d'une activité qui n'est pas proposée (natation, judo, boxe, rugby, ...), vous pourrez sous réserve vous inscrire à l'AS et représenter le lycée aux compétitions UNSS.

**Ces propositions sont susceptibles de subir quelques ajustements** suivant la disponibilité des installations sportives nécessaires à leur pratique, le nombre de pratiquants par activité et les demandes des élèves.

- Les **entraînements et compétitions** (rencontres avec des équipes d'autres établissements) ont lieu **les mercredis après-midi entre 12h et 17h** et il est aussi prévu des créneaux d'entraînements **les jours de la semaine entre 12h45 et 13h45**.

**De plus et conformément aux préconisations sanitaires liés au Covid 19, il est conseillé :**

- **de venir le plus souvent en tenue et si possible avec son propre matériel, néanmoins les vestiaires seront accessibles avec port du masque obligatoire,**
- **d'apporter de façon individuelle son gel hydroalcoolique, sa gourde ou bouteille d'eau et une serviette éponge.**

- **Concernant l'organisation de l'activité musculation,** l'effectif maximum sera de 10 élèves par créneau horaire. Il sera donc nécessaire de vous inscrire au préalable sur le planning de la semaine au gymnase auprès des professeurs EPS. Vous aurez accès au maximum à deux créneaux horaires par semaine afin de favoriser la pratique du plus grand nombre. Les postes de travail seront désinfectés systématiquement en fin de créneaux après utilisation.

- L'adhésion est libre et soumise à une cotisation annuelle, fixée le jour de l'assemblée générale. Actuellement, cette cotisation est fixée à 25 euros et donne droit à participer à toutes les activités programmées pendant l'année. La prise de licence est obligatoire pour la pratique de ces activités, qu'elles soient compétitives ou non, et les inscriptions sont possibles toute l'année.

**Remarques :** pour les élèves souhaitant une **assurance complémentaire**, le tarif de la licence s'élève à **35,65 euros**, soit une cotisation complémentaire de 10,65 euros qui s'ajoute à celle de base (en référence au texte de la MAIF, reçu le 29/08/2017 concernant la garantie optionnelle « I.A SPORT + »).

Entourer le choix du montant de votre licence :                    **25 euros**                    **35,65 euros**

- Afin de constituer votre licence, vous devez vous munir des pièces suivantes à fournir lors des permanences tenues par les professeurs d'EPS :
  - \_ Une autorisation parentale (pour les élèves mineurs)
  - \_ un chèque de cotisation à l'ordre de « association sportive du lycée de Bègles » .

Activités choisies (les entourer) :

Athlétisme

Badminton

Danse

Musculation

Volley ball

Surf

Raid pleine nature

Sauvetage côtier

Autres activités souhaitées : .....

## **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) ..... père, mère, tuteur, représentant légal (1)  
autorise (2) ..... Classe .....

Date de naissance .....

Numéro de téléphone de l'élève ..... Mail .....

Numéro de téléphone du responsable légal ..... A

participer aux activités de l'association sportive du Lycée Vaclav Havel de Bègles, et le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale en cas de nécessité (3).

Fait à ..... Le .....  
Signature

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer nom et prénom de l'élève
- (3) Rayer en cas de refus d'autorisation

